



Locataire d'un local commercial, je dois payer la taxe foncière

Par **sany37**, le **26/12/2008** à **16:13**

Bonjour!!

Je suis locataire d'un restaurant sur Tours. J'ai résigné un nouveau bail l'année dernière et en fin d'année, l'agence immobilière m'a demandé de régler la taxe foncière à l'agence immobilière suite au nouveau bail ou, effectivement, il est marqué en petit, que cette taxe sera réglée par les locataires ayant des baux commerciaux. Est-ce vraiment légal? Je vous remercie de votre réponse par avance

Par **ly31**, le **27/12/2008** à **16:51**

Bonjour,

Vous avez signé un bail commercial mentionnant que la Taxe Foncière était à la charge du locataire !

Je vous indique que vous devez régler la Taxe Foncière puisque cette mention est inscrite sur votre Bail Commercial

Dans le cas où cette mention n'aurait pas été écrite sur votre Bail Commercial, vous n'avez pas à régler cette Taxe

Je vous souhaite bon courage

